

19.01.2005 - 16:47 Uhr

La CNPC prend position au sujet de la décision du Conseil fédéral concernant la caisse de pension Publica

Berne (ots) -

Non à un âge régulier de la retraite relevé de manière irréaliste à 65 ans !

Il est vrai que la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), qui regroupe les syndicats APC, ssp et garaNto, est d'accord sur le fond avec le passage à la primauté des cotisations que le Conseil fédéral veut introduire pour la caisse de pensions Publica. Mais il lui avait été assuré qu'aucun démantèlement des prestations ne devait accompagner ce changement. Or, le relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite est un démantèlement que la CNPC ne saurait accepter. Ce qu'elle va faire savoir, comme elle l'a d'ailleurs déjà répété par le passé, au conseiller fédéral Merz lors des négociations qui vont suivre.

L'actuel âge de la retraite (62 ans pour 40 années de cotisations) est juste et réaliste. Par contre le fixer à 65 ans est en contradiction avec la tendance toujours plus nette à la préretraite que l'on observe dans la totalité des branches. Et c'est aussi un âge absurde dans le contexte de la politique de compression du personnel appliquée par le même Conseil fédéral, parce que cela rend plus difficile la recherche de solutions socialement acceptables pour les employé(e)s d'un certain âge. Finalement, c'est aussi une provocation à l'égard des femmes pour qui l'âge AVS de la retraite est fixé à 64 ans.

La CNPC exige du Conseil fédéral qu'à la faveur de son message aux Chambres, il élabore une solution prévoyant le début d'assurance avant l'âge de 25 ans en maintenant à 40 années la durée normale de cotisations. Par ailleurs, il faut prévoir, pour le passage à la primauté des cotisations, des délais transitoires généreux. C'est la seule manière d'éviter que les personnes concernées ne craignent un démantèlement et se sentent insécurisées.

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

APC : Hans Müller, 079 406 93 38

CNPC : Rolf Zimmermann, 031377 01 21 ou 079 756 89 50